



Déclaration de la CGT à la réunion du Conseil Commun du 24 novembre 2015

Madame la Ministre,

Il serait difficile - et pour tout dire - incompréhensible que la CGT débute son intervention sans revenir sur les événements tragiques qui ont endeuillé la France le 13 novembre dernier.

D'abord pour redire notre condamnation totale de ces actes barbares et notre solidarité avec les victimes et tous leurs proches.

Ensuite, et nous en resterons là dans le cadre de ce Conseil Commun, pour constater une fois de plus, à l'occasion de ce drame, combien le rôle des Services publics de la Fonction publique est primordial et irremplaçable.

De fait, nous avons noté les annonces du Président de la République et du Premier ministre sur les créations d'emplois ou les non-suppressions dans la Police, la Gendarmerie, la Justice, l'Armée. Ce n'est pas la CGT qui va critiquer une telle mesure.

Mais enfin, la lutte impitoyable à mener contre le terrorisme contre tous les fascismes n'est pas réductible aux moyens sécuritaires. Aussi essentiels soient-ils et vous le dites vous-même, Madame la Ministre, car que dire des hôpitaux publics et leurs agents pour lesquels pas une création d'emploi n'est annoncée ? Que dire des administrations de contrôle qui, le plus souvent, sont réduites à l'os et sur lesquelles, on n'a rien entendu ? Et enfin, - parce que ce combat n'est pas simplement celui de l'affrontement et de la confrontation - pour prévenir toutes les dérives, pour construire le vivre ensemble, la République et la société ont besoin de plus et mieux de Culture, d'Education, de Cohésion sociale.

Pour ces missions aussi, les services publics ont un rôle irremplaçable.

Car les Services publics ce n'est pas un coût, c'est une richesse et un investissement.

Puisque la vie continue, et elle doit continuer pour ne pas donner raison aux assassins, la CGT en revient à des choses moins essentielles, mais quand même importantes.

Il n'y a donc pas eu d'accord PPCR. On peut le regretter - c'est légitime et respectable - Ce n'est évidemment pas le cas de la CGT, mais, c'est un fait.

Mettre en œuvre les dispositions d'un protocole d'accord qui n'existe pas, constitue donc un acte unilatéral du gouvernement.

La CGT a dit le mal qu'elle en pensait : Je n'y reviens pas.

A ce stade, nous nous limiterons à souligner 2 questions :

Puisqu'il n'y a pas d'accord, il n'y a pas de Comité de suivi, ni rien qui s'y apparente.

Il faut donc à présent créer les conditions pour que les nombreux sujets qui vont être abordés le soient avec toutes les organisations syndicales représentatives.

De la même façon - un rendez-vous salarial est confirmé pour le mois de février.

Après quasi 6 ans de gel de la valeur du point, on ne sait même plus s'il convient d'être soulagé ! Et ce, d'autant plus, qu'on ne voit guère quelles marges de manœuvre laissent les PLF et PLFSS 2016 austéritaires.

La CGT prend donc date :

Pour notre syndicat, ce n'est pas l'annonce d'une revalorisation de 0,2 % au 1^{er} mars 2017 qui est à l'ordre du jour. Et, par avance, nous ne considérons pas que si, au bout de 2 jours de discussions acharnées, celle-ci est avancée au 1^{er} février et passe - ô folie suprême ! - à 0,3 %, une grande victoire aura été obtenue.

Non, pour la CGT, le dégel du point d'indice, l'augmentation du pouvoir d'achat, c'est tout de suite et ça ne peut pas relever des nanotechnologies ! Et, Madame la Ministre, nous prendrons toutes nos responsabilités pour nous faire entendre.

« Valeur professionnelle » : On peut discuter du terme (mieux ou moins pire que « mérite »), mais vrai débat complexe et essentiel

Sur la nouvelle politique GRH dans la Fonction publique et le rôle de la DGAFP, la concertation avec les organisations syndicales et à tous les niveaux est indispensable.

Enfin, oui à la négociation sur pénibilité.

Nous ne sommes pas favorables à une « pause » sur la qualité du dialogue social, même s'il faut reprendre le débat d'une autre manière pour aboutir à des dispositifs concrets.